

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2022

À 20:00 HEURES

### ♥ ORDRE DU JOUR ♥

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 11 janvier 2022 ;
3. Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats ;
4. Acceptation des comptes à payer en février 2022 (Document 1-A) ;
5. Dépenses de la directrice générale, du directeur général adjoint et du maire: acceptation ;
6. Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière ;
  
7. Adoption du règlement 514 relatif au Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal ;
8. Dépôt Plan de Mise en Oeuvre An 4 ;
9. Rezilio : Renouvellement au portail de mesure d'urgence ;
10. Renouvellement adhésion ADMQ 2022 ;
11. Dépôt jugement Cour du Québec Division des petites créances : dossier piano ;
12. CCU : Dépôt des candidatures ;
13. Modification de la constitution du Comité Consultatif d'Urbanisme, s'il y a lieu ;
14. Vente aux enchères : Dépôt des propositions reçues pour la vente du tracteur et du souffleur ;
15. Acceptation pour la vente du tracteur et souffleur, s'il y a lieu ;
16. Achat nouvelle caméra pour l'extérieur ;
17. Achat de micros pour les assemblées ;
18. Offre pour machine paiement direct ;
19. Structure le « Château de Cartes » : Autorisation ;
20. Correspondance :
  1. Association pulmonaire du Québec : Campagne provinciale villes et municipalités contre le radon.

### QUESTIONS REÇUES DES CITOYENS

### VARIA

---

\* Documents ci-annexés.

### SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant l'arrêté 2020-084 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, les membres du Conseil municipal de Saint-Valentin informent la population que le Conseil siègera à huis clos pour la séance ordinaire du 11 janvier 2022. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les communiquer soit par courriel : [administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca](mailto:administration@municipalite.saint-valentin.qc.ca) ou par téléphone : (450) 291-5422

Le public ne sera pas admis pour les prochaines séances, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.

*Nous vous remercions de votre collaboration*